

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**EPLEFPA du Loiret
2190 avenue d'Antibes
45200 AMILLY –
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BERGERIE
A L'EXPLOITATION AGRICOLE LE CHESNOY**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 06 février 2026 à 12h00

EPLEFPA du Loiret
2190 avenue d'Antibes
45200 AMILLY

Tél : 02 38 89 80 00

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Loiret :

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BERGERIE AVEC DESTRUCTION DE L'EXISTANTE

Lieu(x) d'exécution :

EXPLOITATION AGRICOLE LE CHESNOY
2190 avenue d'Antibes
45 200 Amilly

L'exploitation agricole du Chesnoy est un centre constitutif de l'EPLEFPA du Loiret

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une **procédure adaptée ouverte**, soumise aux dispositions des **articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique**.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DESAMIANAGE
02	GROS-OEUVRE
03	CHARPENTE BARDAGE MENUISERIES COUVERTURE
04	ELECTRICITE
05	PLOMBERIE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45000000-7	Travaux de construction			

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr

Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal	Objet suppl.
01	45262660-5	Travaux de désamiantage	
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre	
Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal	Objet suppl.
03	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes	
04	45311200-2	Travaux d'installations électriques	
05	45330000-9	Travaux de plomberie	

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TCA&BP ARCHITECTURE
18-20 Cours Beauvoir – 18 000 BOURGES
02 48 70 50 47
Tél. : 02 48 70 50 47
Courriel : tcabp@orange.fr

Elle est représentée par : Madame Vanessa LIMOUSIN GONZALEZ.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

A VENIR

Ces intervenants seront désignés avant le démarrage des travaux.

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

A VENIR

Ces intervenants seront désignés avant le démarrage des travaux.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé au CCAP. Il pourra être ajusté uniquement dans le cadre de la négociation.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget exploitation agricole du lycée.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et, le cas échéant, ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), dont **l'exemplaire original conservé dans les locaux de l'EPLEFPA du Loiret fait seul foi** ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et, le cas échéant, ses annexes, dont **l'exemplaire original conservé dans les locaux du l'EPLEFPA du Loiret fait seul foi** ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- l'attestation de visite ;
- les formulaires **DC1 et DC2**, accessibles à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou support électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Pièces à produire au titre de la candidature

Chaque candidat doit produire un **dossier de candidature complet** comprenant les pièces suivantes, conformément aux dispositions des **articles L.2142-1, L.2142-2, R.2142-1 à R.2142-14 du Code de la commande publique**.

1. Situation juridique du candidat

Libellé	Niveau d'exigence	Signature
Le cas échéant, justificatif démontrant qu'un candidat en redressement judiciaire est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du ou des jugements prononcés)	Obligation uniquement pour les candidats concernés	Non

2. Capacité économique et financière

Libellé	Niveau d'exigence	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	Niveau de chiffre d'affaires adapté à un marché de 400 000 € HT	Non

3. Capacités techniques et professionnelles

Libellé	Niveau d'exigence	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Effectifs adaptés à la nature et à l'importance des prestations	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, date, lieu d'exécution, indication de bonne fin et de conformité aux règles de l'art)	Références en lien avec des prestations de nature et de complexité comparables	Non

Conformément aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du **Document unique de marché européen (DUME)**.

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser les formulaires **DC1 (lettre de candidature)** et **DC2 (déclaration du candidat)**.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Lorsqu'un candidat s'appuie, pour la présentation de sa candidature, sur les **capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques**, il produit, pour chacun de ces opérateurs, les **mêmes documents** que ceux exigés par le pouvoir adjudicateur.

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr

Le candidat doit également fournir un **engagement écrit** de chacun de ces opérateurs économiques justifiant qu'il dispose effectivement de leurs capacités pour l'exécution des prestations.

Pièces de l'offre :

Seul le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat (délégation de pouvoir à produire le cas échéant au nom de la personne qui utilise son certificat électronique pour signer ce document) sera habilité à signer électroniquement ou manuellement à la demande du pouvoir adjudicateur.

Libellés	Signature
L'acte d'Engagement (AE) et ses annexes le cas échéant, à compléter et dater.	Non
L'attestation de visite obligatoire	Non
Un Mémoire Méthodologique	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Plusieurs dates seront proposées.

Prendre contact auprès de monsieur Mathieu CLOUP, au 06 23 16 02 36.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :

.....
Pendant le délai de

.... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :

Exploitation agricole Le Chesnoy
2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00
www.lechesnoy.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres s'effectue **exclusivement par voie électronique** via la **plateforme PLACE** (Plateforme des Achats de l'État), accessible à l'adresse suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute transmission sous format papier ou sur support physique électronique est **interdite**, à l'exception des cas expressément prévus par le règlement de la consultation.

Les candidats sont invités à **tester la plateforme PLACE** suffisamment en amont de la date limite de remise des offres afin de s'assurer du bon déroulement du dépôt électronique.

Le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu pour responsable des difficultés rencontrées par les candidats lors du dépôt de leurs plis.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si des pièces du dossier de candidature sont **manquantes ou incomplètes**, l'acheteur peut décider de demander à **tous les candidats concernés** de produire ou de compléter ces pièces dans un **délai maximum de cinq (5) jours**, conformément à l'article **R.2144-2 du Code de la commande publique**.

L'acheteur se réserve la possibilité d'**examiner les offres avant les candidatures**.

Dans ce cas, l'acheteur procède uniquement à l'analyse de la **candidature du soumissionnaire pressenti comme titulaire**. Cette vérification intervient **au plus tard avant l'attribution du marché**, conformément à l'article **R.2144-3 du Code de la commande publique**.

Si l'opérateur économique pressenti :

- ne satisfait pas aux conditions de participation fixées,
- ou ne produit pas, dans le délai imparti, les documents justificatifs, moyens de preuve, compléments ou explications demandés,

sa **candidature est déclarée irrecevable** et son **offre est éliminée**, conformément à l'article **R.2144-4 du Code de la commande publique**.

L'acheteur sollicite alors le **soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après** afin qu'il produise les documents nécessaires.

Cette procédure est, le cas échéant, **reproduite** tant qu'il subsiste des offres n'ayant pas été écartées comme **inappropriées, irrégulières ou inacceptables**.

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr

8.2 – Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux **articles L.2152-1 à L.2152-4 et R.2152-1 à R.2152-13 du Code de la commande publique** et donne lieu à un **classement des offres**.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- toute **offre irrégulière ou inacceptable** peut faire l'objet d'une **régularisation dans le cadre de la négociation**, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse ;
- toute **offre inappropriée** est éliminée.

À l'issue de la négociation, toute offre demeurant **irrégulière** peut être régularisée dans un **délai approprié**, sous réserve qu'elle ne soit pas **anormalement basse**, conformément à l'article **R.2152-2 du Code de la commande publique**.

Critères de jugement des offres

(pour tous les lots)

Critère	Pondération
1 – Prix des prestations (apprécié à partir de la DPGF)	60 %
2 – Valeur technique (appréciée à partir de la note méthodologique et des fiches techniques)	40 %

Détail des critères

1 – Prix des prestations

Le critère prix est noté sur **20 points**, selon la formule suivante :

Note = 20 × (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre analysée)

2 – Valeur technique (notée sur 20 points), décomposée comme suit :

Sous-critère	Pondération
2.1 – Détail des matériaux et du matériel mis en œuvre	50 %
2.2 – Moyens humains dédiés spécifiquement à l'opération	50 %

Erreurs matérielles

En cas de constatation d'**erreurs purement matérielles** (erreurs de multiplication, d'addition ou de report) dans l'offre d'un candidat, celui-ci sera invité à **confirmer l'offre rectifiée**.

En cas de refus, son offre sera **éliminée comme non cohérente**.

8.3 - Négociation et analyse des offres

Exploitation agricole Le Chesnoy
2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00
www.lechesnoy.fr

Dans le cadre de l'analyse des offres, l'établissement se réserve la possibilité d'**engager une négociation** avec l'ensemble des candidats, à l'exception de ceux ayant remis une **offre inappropriée**.

Lorsque plus de trois candidats ont remis une offre, le pouvoir adjudicateur pourra **négocier uniquement avec les trois candidats les mieux classés** à l'ouverture des offres.

Un **classement avant négociation** sera donc effectué sur la base des critères annoncés pour le jugement des offres.

La négociation sera **formalisée par écrit** (lettres, courriels, fax) et pourra comporter un **échange oral**. Dans ce cas, une convocation sera adressée par écrit à chaque candidat, précisant le **lieu et les modalités de la négociation**.

Éléments pouvant faire l'objet de négociation

- Délais de réalisation
- Contenu technique de l'offre
- Prix

Sous réserve des dispositions du Code de la commande publique, certaines offres pourront être régularisées dans le cadre de la négociation, à condition qu'elles ne soient ni inappropriées ni anormalement basses.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois **attribuer le contrat sur la base des offres initiales**, sans négociation.

Attribution provisoire et documents à produire

L'offre **mieux classée** sera retenue à titre **provisoire**, dans l'attente de la production des **certificats et attestations** justifiant des capacités du candidat (articles **L.2141-1 et R.2141-1 à R.2141-5 du Code de la commande publique**).

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents **ne pourra excéder dix (10) jours**.

Information des candidats évincés :

L'information pourra être transmise par voie électronique via la plateforme PLACE, conformément à l'article R.2181-1 du Code de la commande publique.

Travailleurs détachés

Conformément à la **loi n°2015-990 du 6 août 2015** pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et au **décret n°2016-10 du 19 janvier 2016**, le candidat dont l'offre sera retenue devra informer la Région de son recours éventuel à des **travailleurs détachés**.

Le candidat devra, le cas échéant, transmettre dans un délai maximal de **10 jours** :

Exploitation agricole Le Chesnoy
2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00
www.lechesnoy.fr

- la copie de la **déclaration effectuée à l'inspection du travail** conformément à l'article **L.1262** du **Code du travail** ;
- le nom de son **représentant sur le territoire national**, chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle compétents.

Assurance décennale

Le candidat retenu devra également produire, dans le même délai de **10 jours**, une **attestation d'assurance décennale** couvrant les travaux objet du marché.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs et techniques :

EXPLOITATION AGRICOLE LE CHESNOY

EPLEFPA du Loiret

AMILLY

Auprès de : Monsieur Mathieu CLOUP

Téléphone : 06 23 16 02 36

Courriel : mathieu.croup@educagri.fr

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif d'Orléans

Les candidats peuvent exercer les recours suivants, dans les conditions prévues par le Code de justice administrative :

- un **référend précontractuel** (article L.551-1 du CJA) jusqu'à la signature du marché ;
- un **référend contractuel** (articles L.551-13 et suivants du CJA) après la signature du marché ;
- un **recours en contestation de la validité du contrat** dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

En cas de différend relatif à l'exécution ou à la passation du marché, les parties peuvent recourir à une **procédure de médiation ou de conciliation**, notamment devant le :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics (CCRA)

Placée auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Exploitation agricole Le Chesnoy

2190 avenue d'Antibes 45200 AMILLY ☎ : 02 38 89 80 00

www.lechesnoy.fr